

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Puyravault - Chambon

De : Philippe Baron <phibaron@wanadoo.fr>

Date : 15/04/2019 20:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'intention de Monsieur le commissaire-enquêteur,

Bonjour,

Quelques remarques concernant ce projet éolien :

1. Je suis pour le développement de cette énergie propre, réversible et sûre.
2. Je pense que le projet, porté par Volskwind, d'installer 12 éoliennes sur ce petit territoire entre Puyravault et Chambon est abusif. Il laisse à penser que la bienveillance des habitants de ces 2 communes vis à vis de l'éolien opposée à la réticence de ceux d'autres communes voisines les a incités à masser un maximum de ces éoliennes sur ce petit espace. 12 éoliennes de cette taille, c'est beaucoup trop, d'autant plus que les 4 de Péré + 2 à venir sur Landrais sont aussi très proches et qu'un projet sur Forges pourrait voir le jour. Concentrer trop d'éoliennes au même endroit pourrait être contre productif quant à l'acceptation de ces installations qui jusqu'ici ne rencontraient pas trop d'opposition.
3. Trop de lumières clignotantes polluent notre ciel de campagne. Quelle utilité ? Est-il vraiment indispensable d'en équiper chaque élément ?

Cordialement,

Philippe Baron

Savarit / Chambon

Sujet : L'éolien en Vals de Saintonge - L'absence de débat démocratique continue avec l'assentiment de l'Etat ...

De : prefecture@charente-maritime.gouv.fr

Date : 17/04/2019 16:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] L'éolien en Vals de Saintonge - L'absence de débat démocratique continue avec l'assentiment de l'Etat ...

Date : Tue, 16 Apr 2019 21:33:04 +0200

De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>

Pour : 'VLC Environnement' <VLC.Environnement@free.fr>

Communiqué de presse – VLC Environnement

Le 18 mars 2019, l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » a rencontré Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse pour discuter de la troisième Zone Industrielle d'éoliennes sur la commune et dont l'enquête publique a débuté le 11 mars 2019 pour se clôturer le 12 avril 2019. A cette occasion, nous avons lui fait part du souhait de l'association de présenter le 13 avril 2019 aux Conseillers Municipaux hors Conseil Municipal, une vision alternative de cette troisième Zone Industrielle d'Eolienne (ZIE) en particulier sur les thèmes suivants :

- l'absence de nécessité d'agrandir les Zones Industrielles d'Eoliennes à Villeneuve la Comtesse,
- l'inutilité de produire autant d'électricité localement au regard des engagements du gouvernement sur l'éolien pour 2030,
- les impacts sur la vie de la commune, sur son patrimoine naturel ou bâti,
- les impacts paysager et faunistique,
- les impacts sur le tourisme,
- l'impact sur l'immobilier,
- la partialité de l'étude d'impact,
- les faiblesses des distances de sécurité,
- l'incompatibilité des éoliennes et de la réception des radios et télévision,
- l'absence de concertation entre d'ECM France Energie et de VOLKSWIND, les promoteurs éoliens des deux ZIE,
- les effets stroboscopiques non identifiés et non traités par le porteur de projet
- les insuffisances de l'analyse des bruits que devront supporter les habitants dans certains points de la commune tous les jours,
- les risques sur les baux emphytéotiques passés par les propriétaires terriens
- le démantèlement en fin de vie des éoliennes
- etc ...

Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse, trônant sous une maquette d'éolienne et visiblement mal à l'aise, a expliqué que ce n'était pas facile, qu'il fallait être juste et équilibré, rester dans la légalité... Elle a finalement proposé de se renseigner.

Le lundi 8 avril 2019, soit trois semaines plus tard, Madame la Maire, rappelle enfin pour dire qu'elle ne savait pas et qu'elle répondrait le mercredi suivant. L'association VLC Environnement a alors appelé la sous-préfecture de Saint Jean d'Angely et s'est entretenue avec le Secrétaire Général de la sous-préfecture, qui s'est prononcé favorable à l'initiative de VLC Environnement... Enfin, le mercredi 10 avril 2019, Madame la Maire de Villeneuve la Comtesse contacte l'association pour lui opposer une fin de non-recevoir non justifiée. De quoi avait-elle peur ? De qui ? Sous la pression de qui ? Pour servir quels intérêts ? An nom de quel arrêté, décret, loi ? **Aucune loi n'interdit à un citoyen ou une association de se présenter en intervenant libre sur un sujet d'intérêt général pour la commune devant les Conseillers Municipaux (intervention hors Conseil Municipal). Les promoteurs le font bien en harcelant les Mairies pour vendre leurs éoliennes !** L'association VLC Environnement a alors rappelé de nombreuses fois la sous-préfecture de Charente Maritime. Les messages déposés au secrétariat et les message envoyés à Madame la Sous-préfète (*) sont finalement restés sans réponse, malgré plusieurs engagements verbaux assurant que Madame la Sous-préfète rappellerait l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » ...

L'éolien en Vals de Saintonge, l'absence de démocratie continue... (Voir en annexe la lettre adressée au Préfet de Charente Maritime concernant l'ouverture de l'enquête publique pour cette troisième zone industrielle alors que deux autres ZIE ont été acceptées et sont en attente de construction). Les promoteurs éoliens ont toute puissance sur le sujet, ils peuvent :

- imposer leur vision au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, etc...
- raconter des mensonges,
- banaliser les impacts des éoliennes sur le pays,
- passer des contrats léonins avec les agriculteurs,
- envoyer des lettres de menace,
- acheter tout ce qui est sur leur passage,
- etc ...

mais une association sans moyen qui se propose d'expliquer le vrai visage de l'éolien, de ses promoteurs et les impacts des éoliennes sur la commune est censurée par la Mairie avec l'approbation passive des sous-préfecture et préfecture.

On rappelle que le promoteur VOLSKWIND a caché le projet dont on parle pendant 6 ans de 2011 à 2017, que ce projet a été imposé à la population sans pouvoir d'influence sur le projet, etc... Le dossier n'a été disponible au public qu'en 2019, soit 8 ans plus tard lors de l'enquête publique. Cette enquête publique dure seulement 5 semaines au cours desquelles, pour comprendre le projet, il est nécessaire de lire un dossier de plus d'un millier de pages...

L'ordre du jour du Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse du 15 avril 2019 précise : « *Délibération : avis du conseil municipal concernant le projet d'énergie éolienne de Villeneuve la Comtesse et Vergné – Ferme des Terres du Pré René (Note de synthèse adresse aux conseillers municipaux* ». On ne sait pas qui a fait la note de synthèse ? Le promoteur éolien, sans doute ? Pourquoi fallait-il se précipiter pour délibérer ? Le temps d'un débat serein n'est-il pas enfin venu ? Le Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse s'est prononcé (**), lundi 15 avril 2019, à l'issue de l'enquête publique sans aucune forme de débat contradictoire. Le processus démocratique est une nouvelle fois bafoué avec l'assentiment de l'Etat qui, sur ce sujet, ne prend systématiquement jamais la défense de la population. Il est vrai que 8 000 éoliennes de plus en France d'ici 2030, l'ambition du gouvernement, représente 36 Milliard d'€uro, (36 000 000 000 €) d'investissements (***) qui rapporteront après amortissement de l'investissement environ 288 Milliard d' €uro, (288 000 000 000 €) soit 8 fois plus sur les 20 années qui suivront.

La dictature dogmatique de l'éolien continue... Si les Conseillers Municipaux pouvaient enfin comprendre qu'ils sont le jouet des promoteurs éoliens, que les mairies ne reçoivent que

des miettes de ce fabuleux business financier et qu'elles devront en assumer tous les désavantages sur leur commune ...

Michel SOULARD

Président

(*) Voir ci-dessous le message envoyé à la Préfecture par VLC Environnement et resté sans réponse.

(**) La décision du Conseil Municipal n'est pas connue à l'heure de diffusion de ce communiqué de presse

(***) Il est communément admis que l'investissement pour une éolienne est d' 1,5 M€ par MW installé et la puissance moyenne des éoliennes est aujourd'hui supérieur à 3 Méga Watt.

De : VLC Environnement [<mailto:VLC.Environnement@free.fr>]

Envoyé : mercredi 10 avril 2019 17:35

À : 'SP-Saint-Jean-d-Angely@Charente-Maritime.gouv.fr'

Cc : 'Lionel.Quillet@charente-maritime.fr'; 'President17@charente-maritime.fr'

Objet : Eolien industriel à VIC - Demande d'expression libre, vendredi prochain 12 avril 2019, aux membres du Conseil Municipal de Villeneuve la Comtesse

Madame la Sous-préfète de Saint Jean d'Angely
Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai fait une demande auprès de madame la Maire de Villeneuve la Comtesse pour pouvoir exprimer, vendredi prochain 12 avril 2019, devant les membres du Conseil Municipal mais hors Conseil Municipal l'avis de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » représentant une partie des habitants de Villeneuve la Comtesse et des environs sur le troisième projet de zone industrielle d'éoliennes sur la commune portée par la société VOLKSWIND.

Je viens de me voir opposer une fin de non recevoir. J'aimerais m'entretenir avec vous de cette situation qui ne me paraît pas normale au regard du débat démocratique. Puis-je vous contacter jeudi matin en début de matinée ? Mon téléphone est le 06 08 74 04 92.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame la Sous Préfète, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel SOULARD

Président VLC Environnement



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

190301 Lettre au Prefet.pdf

30 octets



Villeneuve la Comtesse Environnement

51 route départementale 150, 17 330 Villeneuve la Comtesse

Association loi 1901- J.O. du 17 novembre 2011

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants
de l'Aunis et de la Saintonge en Charente Maritime.

VLC.Environnement@free.fr

06 08 74 04 92

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

A l'attention de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime,

Objet: Demande d'un moratoire sur l'ouverture d'une enquête publique pour l'installation d'une troisième Zone Industrielle d' Eoliennes à Villeneuve La Comtesse.

Villeneuve la Comtesse, le 1er mars 2019,

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

en tant que président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement », je vous présente la situation inacceptable et insupportable de l'éolien industriel autour de Villeneuve la Comtesse (17 330).

En 2013, Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de Charente Maritime, lançait une enquête publique pour la création d'une première zone industrielle de 7 éoliennes de 130 m de hauteur à l'ouest de Villeneuve la Comtesse:

- la population locale s'était exprimée et plus de 250 personnes avaient signifié leur opposition à ce projet en particulier pour ne pas dénaturer l'environnement du Château de Villeneuve la Comtesse,
- l'Enquête Publique avait conduit le Commissaire Enquêteur à se prononcer contre ce projet,
- la Commission Départementale de la Nature, des Paysage et des Sites (CDNPS) s'était également prononcée contre,
- La Direction des Affaires Culturelles s'était prononcée contre,
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) s'étaient également prononcées contre,
- ...

Il n'y a eu aucune participation du public, puisque le projet a été imposé à la population. Ni vos services, ni la Mairie de Villeneuve la Comtesse, ni le promoteur éolien n'ont pris la peine d'informer objectivement par des réunions publiques. Ensuite, l'Enquête Publique s'est déroulée sans aucun pouvoir de participation du public puisqu'on l'a mis devant le fait accompli d'un projet terminé. Les avis étaient très majoritairement négatifs et malgré cela, Madame Béatrice ABOLLIVIER a donné son accord ignorant totalement les avis. Les effets de cette décision à l'encontre des avis négatifs sont multiples et on peut se poser les questions suivantes:

- si l'avis de la population n'a pas d'importance et n'est pas pris en compte, pourquoi la population continuerait-elle à participer aux Enquêtes Publiques ?
- pourquoi continuer à subventionner des Services Publics dont l'avis n'a pas d'importance ?
- pourquoi a-t-on pu laisser les promoteurs éoliens envoyer des lettres de menace aux associations de protection de leur commune?
- où est la Démocratie Participative tant mise en avant par l'Europe ?
- ...

En 2014, Madame Béatrice ABOLLIVIER, lancent une nouvelle enquête publique pour la création d'une deuxième zone industrielle de 6 éoliennes de 130 m de hauteur à l'est de Villeneuve la Comtesse, sur les communes de Villeneuve la Comtesse et de Coivert. Il y a eu une plus faible participation du public ... La

population ayant compris que son avis ne comptait pas, n'a quasiment pas participé à l'Enquête Publique. La même situation et les mêmes effets ont été observés avec les deux zones industrielles d'Antezant La Chapelle (17 400) et Antezant La Chapelle / Saint Pardoult.

Pourtant Madame Béatrice ABOLLIVIER, en quittant ces fonctions en octobre 2015, avait déclaré au journal Sud-Ouest « *Moi, mon maître mot, c'est l'équilibre. Pour l'éolien par exemple, on s'aperçoit qu'à force d'accumuler les dossiers, on arrive à un niveau de saturation. On les regarde un par un, or si, en effet, un projet peut ne pas avoir d'impact, l'accumulation en aura. On doit arriver à travailler autrement* ». C'était en 2015, nous pensions à une ouverture vers une autre façon de travailler et à une sensibilisation des Pouvoirs Publics sur les impacts de l'accumulation...

Cela n'a pas empêché Monsieur Eric JALON, le nouveau Préfet de Charente Maritime, dès son arrivée de donner son accord pour cette deuxième zone industrielle à Villeneuve la Comtesse. Résultat : 13 éoliennes acceptées. Non résignée, la population s'est organisée pour déposer des recours au Tribunal Administratif de Poitiers, puis des appels à Bordeaux. Malheureusement, elle n'a pas été entendue. La construction de ces 13 éoliennes industrielles commencera probablement vers septembre 2019

Ces 13 éoliennes industrielles ne sont pas encore construites que nous apprenons, très récemment, que vous engagez une nouvelle enquête publique pour un troisième projet de zone industrielle de 5 éoliennes de 180 m de hauteur encore plus proche du village. La commune de Villeneuve la Comtesse va devenir la commune la plus envahie du département de Charente Maritime avec 18 éoliennes. Où est le rôle régulateur des services de l'état ? Y-a-t-il eu une participation du public à ce projet ? Comment juger un nouveau projet sans avoir minima observé les effets des deux premiers ? Quelle sera la valeur de l'enquête publique ?

Les industriels de l'éolien ont fait modifier les lois à leur avantage au détriment de la population (réduction du délai de recours, suppression d'un degré de juridiction, etc...). 70% des projets éoliens font l'objet de recours, ce qui montre l'inacceptabilité de cette industrialisation des zones rurales. La colère gronde dans nos campagnes parce qu'en imposant l'éolien de cette façon, on méprise sa population; en 2015, notre association l'avait déjà signalé à Madame Magali SELLES, Sous-Préfète de Rochefort, alors en charge de l'éolien en Charente Maritime.

Ouvrir une enquête publique pour une troisième zone industrielle d'éoliennes, alors que les deux premières ne sont pas encore construites, n'est pas raisonnable; en conséquence, je vous demande un moratoire sur l'ouverture de cette enquête publique tant que la population ne pourra juger pleinement de la réalité de deux premières zones industrielles construites.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel SOULARD

Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »

Copie simple à:

Monsieur Pierre-Emmanuel PORTERET, Secrétaire Général de la Préfecture de Charente Maritime
Madame Laure TROTIN, Sous-Préfète de Saint Jean D' Angely
Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Régional de Charente Maritime,
Monsieur Lionel QUILLET, Directeur de l'Observatoire de l'Eolien en Charente Maritime,
Madame Corine IMBERT, Sénatrice de Charente Maritime,
Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN, Député de la Troisième circonscription de Charente Maritime,
Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge
Madame Anne STANGHELINI, Maire de Villeneuve la Comtesse
Monsieur Dominique BRUCHET Président de la Fédération STOP EOLIEN 17

La presse locale et nationale

Le public

Sujet : [INTERNET] soutien projet éolien

De : Isabelle Paire <isabelle.paire@univ-lr.fr>

Date : 17/04/2019 18:49

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'intention de M. le commissaire enquêteur

Je souhaite apporter ce message de soutien au projet éolien programmé près de Surgères.

Il me paraît en effet important que la France développe cette source d'énergie. Notre région est pour l'instant peu dotée de tels équipements, et elle peut tout à fait accepter de dédier quelques surfaces à la démarche de développement de l'éolien.

Cordialement.

Isabelle Pairé



Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis favorable au Projet éolien de Chambon-Puyravault

De : Luc SAUNIER <saunil@orange.fr>

Date : 18/04/2019 05:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis Jean-Luc SAUNIER, habitant de Forges et conseiller municipal.

Je suis favorable au développement des éoliennes sur notre territoire :

- Depuis des années nous savons que l'utilisation intensive des énergies fossiles telle qu'elle se poursuit provoque un réchauffement climatique dont les conséquences pour la population humaine du globe va aller s'empirant dans les années avenir. Il importe donc d'accélérer la transition vers des sources d'énergies renouvelables. Selon la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, les territoires devront produire demain (2030) 32% de leurs besoins par des énergies renouvelables. De plus ces énergies fossiles sont importées et leur coût impacte fortement la balance commerciale de notre pays.

- Nous savons que seul un mix énergétique nous permettra de remplacer ces énergies fossiles. Le photovoltaïque, la méthanisation, la géothermie, l'hydraulique et l'éolien sont les solutions actuellement les plus matures pour prendre ce relai. Evidemment la recherche continue d'explorer de nouvelles pistes, et c'est tant mieux. Mais il faut bien commencer par les technologies disponibles. Il y a urgence.

- Passons outre nos petits intérêts personnels et pensons aux générations futures et à leur besoins énergétiques -sans parler du climat- la notion d'intérêt général est ici prioritaire.

- Les Conseils Municipaux de Chambon et de Puyravault sont favorables à ce projet. En tant qu' élu, je soutiens leur décision.

Demain ces machines seront dans mon champs visuel journalier, j'attends avec impatience de les voir tourner et produire l'énergie dont nous avons besoin.

Je suis favorable à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

J Luc SAUNIER

